

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-203

RÈGLEMENT PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DANS LE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE D'UN PROCESSUS D'ADJUDICATION OU D'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU l'adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat le 7 mai 2019 aux termes de la résolution 2019-05-158;

ATTENDU QUE selon l'article 33 de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'autorité des marchés publics, la Municipalité peut déléguer tout ou partie de ses fonctions;

ATTENDU QU'ainsi le Conseil juge opportun de déléguer à la directrice générale ou, en son absence, au directeur général adjoint, toutes les fonctions qui lui sont dévolues aux termes de ladite loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Joëlle Larente lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2019;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller _____, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le Règlement numéro 2019-203 portant sur la délégation de pouvoirs à la directrice générale dans le traitement des plaintes dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le Conseil municipal délègue au directeur général ou, en son absence, au directeur général adjoint, toutes les fonctions qui lui sont dévolues aux termes de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, ch. 27), dont notamment le pouvoir de rendre les décisions à l'égard des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du Conseil tenue le _____ 2019.

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Directrice générale

Avis de motion :	Le 4 juin 2019
Présentation et dépôt du projet de règlement :	Le 4 juin 2019
Adoption du règlement :	
Avis public d'entrée en vigueur :	

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

AVIS PUBLIC

Aux citoyennes et citoyens de la susdite municipalité

Entrée en vigueur du Règlement 2019-XXX portant sur la délégation de pouvoirs à la directrice générale dans le traitement des plaintes dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Mme Marie Daoust, secrétaire-trésorière et directrice générale de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire du _____, le Conseil municipal de la Municipalités d'Oka a adopté le Règlement 2019-XXX portant sur la délégation de pouvoirs à la directrice générale dans le traitement des plaintes dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, sis au 183, rue des Anges, Oka, durant les heures régulières du bureau.

Donné à Oka, ce _____.

**Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur du Règlement 2019-XXX portant sur la délégation de pouvoirs à la directrice générale dans le traitement des plaintes dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat

Je, soussignée, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé le _____ concernant l'adoption du Règlement 2019-XXX portant sur la délégation de pouvoirs à la directrice générale dans le traitement des plaintes dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, en affichant quatre copies aux endroits désignés par le Conseil municipal de la Municipalité d'Oka ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce _____.

**Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale**